



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 20 avril 2023

MATCH DE FOOTBALL OL/OM : DES MESURES D'INTERDICTION

Un match de football opposant l'Olympique Lyonnais (OL) à l'Olympique de Marseille (OM) se déroulera le 23 avril 2023 au Groupama Stadium dans le cadre de la 32^{ème} journée de Ligue 1.

Afin de prévenir d'éventuels incidents et troubles à l'ordre public, la circulation et le stationnement sur la voie publique dans le centre-ville de Lyon ainsi que l'accès au stade et ses abords seront interdits, le dimanche 23 avril, pour toute personne se prévalant de la qualité de supporter de l'OM, ou se comportant comme tel.

Seuls les supporters ayant respecté l'obligation de déplacement collectif en autocar, organisé par le club ou une association de supporters de l'OM, seront autorisés dans le « secteur visiteurs » du Groupama Stadium.

Par ailleurs, le transport et l'utilisation de tous pétards ou engins pyrotechniques ainsi que la possession de boissons alcoolisées seront interdits à l'intérieur et aux abords du Groupama Stadium.

Cabinet de la préfète de région
Auvergne-Rhône-Alpes

Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème

En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69